Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

19 mai 2025

Date d'Affichage

3 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents: 14

Votants: 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline

Était absent excusé et représenté: M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à

M. Stéphane LECHANOINE

Monsieur Philippe GAILLARDON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET: <u>DÉLIBÉRATION 2025 - N°05/04 : APPROBATION DE LA</u> MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50

 VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17;

VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

- $-\,$ VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180);
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts);
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20250527-DE20250504-DE
D'accepter la modification des statuts proposée

Accusé de réception en préfecture
050-215004557-20250527-DE20250504-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025
Date de réception en préfecture
050-215004557-20250527-DE20250504-DE
Date de réception préfecture
050-215004557-20250527-DE20250504-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025
Date de réception en préfecture : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025
Date de réception en préfecture : 050-2025
Date de réception en préfecture : 050-2025 d'Energies de la Manche (SDEM50);

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

	redirection title
Le secrétaire de séance	Le Maire
Philippe GAILLARDON	Maryvonne RAIMBEAULT
and of	ST-OLA/R ST-
	(Manche)